

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 24 MARS 2016****OBJET : Compte de gestion**

Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 54 représentants 54 voix
 Nombre de membres en exercice : 54 représentants 54 voix
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30 représentants 30 voix

N° : 014/ 2016

L'an deux mille seize et le vingt-quatre mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Rians.
 Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.
 Monsieur Bernard VAILLOT préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**ETAIENT PRESENTS :**

CC du COMTE DE PROVENCE : D BREMOND - JM CONSTANS – M LATZ -
 B VAILLOT – F DELAFOSSE – A MORAZZANI - E PREVE – N RULLAN –
 P VALLOT.

CC de PROVENCE D'ARGENS EN VERDON : G BESNARD –A CHARRIER –
 B DE BOISGELIN - Y MANCER – JM MATHIEU – H PHILIBERT –
 R AMBROSIO - D BOTHEY.

CC de SAINTE BAUME MONT AURELIEN : B ALZEAL – M BŒUF –
 AM LAMIA – F PERO – L MARTIN – G HERNANDEZ.

CC du VAL D'ISSOLE : JC FELIX – A GUIOL - D HERMITTE – P LAUGIER-
 JP MORIN – C VIDAL – M LEPAGE.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

le 6 AVR. 2016

Et publication ou notification

le 6 AVR. 2016

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal de Brignoles est soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2015

Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2015 du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte établi par Monsieur le Receveur Municipal,
- De donner acte de la présentation du compte de gestion .

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source

